

FNEC FP



FNEC-FP FO

Fédération Nationale de l'Enseignement, de la Culture
et de la Formation Professionnelle

SDPREES-FO-42

Syndicat départemental des personnels des Personnels de la Recherche
et des Établissements d'Enseignement Supérieur - Loire

SNPREES



PROFESSION DE FOI

**Elections au CONSEIL SCIENTIFIQUE
Université Jean-Monnet, 7 février 2012
Collège C (Maîtres de Conférences et assimilés)**

Le rôle du Conseil Scientifique de l'université a été minoré par la L.R.U., qui a donné le pas au président et à son CA dans nombre de domaines, en particulier en matière de recrutement et de promotion des enseignants-chercheurs.

Néanmoins, **le Conseil Scientifique conserve un rôle important**, aussi bien dans la détermination de la politique scientifique de l'établissement que dans l'appréciation des dossiers individuels des enseignants-chercheurs, l'attribution des congés pour recherche ou détachements, la répartition des crédits de recherches aux laboratoires, la composition des comités de sélection.

Rappelons que F.O. revendique l'abrogation de la L.R.U. et du décret créant les comités de sélection, le retour à la **libre appréciation des travaux de recherche par les pairs de la discipline**, seule garante de la qualité et de l'indépendance de la recherche.

La politique de l'« excellence », les appels d'offres déterminés par des instances externes à l'université ou au CNRS, l'« évaluation » collective et individuelle, constituent autant de chevaux de Troie contre la libre détermination des objectifs, des méthodes et même du contenu de leur recherche par les universitaires eux-mêmes. Dans le contexte de restriction budgétaire et de destruction de postes créé par la RGPP et les plans d'austérité récurrents, les moyens nécessaires ne sont pas au rendez-vous et la libre progression de la recherche se trouve entravée.

Le SDPREES-F.O.-42 présente en conséquence une liste de candidats qui, au nom du syndicat, s'engagent sur un **mandat** précis :

- ▶ **opposition aux regroupements forcés et aux pôles d'excellence**, sources d'inégalités ou de tarissement des financements, au niveau local comme régional (en conséquence, refus des Idex) ;
- ▶ défense de la **qualité de la recherche**, collective comme individuelle ;
- ▶ revendication des **budgets** nécessaires à la progression de la recherche ;
- ▶ défense des **disciplines**, contre la fusion inter- ou trans-disciplinaire imposée par des autorités avant tout soucieuses d'économie ;
- ▶ définition de critères d'appréciation des dossiers individuels comme collectifs qui soient publics, vérifiables, opposables et, en conséquence, **écartent toute partialité** ;
- ▶ **information et comptes rendus** écrits systématiquement diffusés afin que tous les collègues soient informés des procédures, des échéances, des possibilités ouvertes en matière de recherche ;
- ▶ **défense des dossiers** des collègues ou des laboratoires qui n'ont pas accès à la représentation au sein du Conseil Scientifique et qui saisiront les élus F.O.

Ces engagements sont pris par les candidats en dehors de toute considération d'appartenance individuelle : il ne s'agit pas pour eux de porter les intérêts particuliers d'une discipline, d'une Faculté ou d'un laboratoire mais de défendre une conception de la recherche qui doit être définie collégialement et en toute indépendance par les pairs.

**Le 7 février,
VOTEZ POUR UN SYNDICAT INDEPENDANT, DETERMINE, EFFICACE,
QUI DEFEND LA QUALITE ET L'INDEPENDANCE DE LA RECHERCHE
VOTEZ POUR LE SDPREES-FO-42 !**

Attention : ceci n'est pas un bulletin de vote.